



Document officiel diffusé par le Secrétariat général

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ET D'ATTRIBUTION DES CHAIRES IMPACTS+ CANADA

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Assemblée de direction	2025-12-19	AdD-781-03

AMENDEMENT(S) ET ABROGATION(S)		

CLASSIFICATION	Recherche et innovation
COTE	PR-RECH-9
ENTRÉE EN VIGUEUR	2025-12-23
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Directrice ou directeur de la Recherche et de l'innovation

HISTORIQUE
Le 9 décembre 2025, le Canada annonce le concours des Chaires de recherche Impact+ Canada, administré par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements. La présente procédure est une adaptation de la procédure de sélection des candidatures et d'attribution des Chaires d'excellence de recherche du Canada.





TABLE DES MATIÈRES

1	Énoncé de principe.....	3
2	Champ d'application.....	3
3	Chaires de recherche IMPACT+ Canada	3
4	Équité et transparence.....	4
5	Critères de sélection et d'évaluation.....	5
5.1	Critères institutionnels.....	5
5.2	Critères d'excellence.....	5
6	Structure fonctionnelle	5
6.1	Identification des chaires de recherche Impact+ à combler.....	5
6.2	Processus	6
6.2.1	Appel à candidatures.....	6
6.2.2	Processus de sélection.....	6
6.3	Composition du comité d'évaluation scientifique.....	7
6.3.1	Comité de l'admissibilité des candidatures	7
6.3.2	Comité d'évaluation scientifique	7
6.3.3	Comité de sélection départemental	7
6.4	Composition du dossier de candidature.....	7
7	Mise en candidature auprès du secrétariat du SPIÉ.....	8
8	Intégration au corps professoral de Polytechnique.....	8
9	Préoccupations et plaintes	8
10	Structure fonctionnelle.....	9
10.1	Personne directrice de la recherche et de l'innovation.....	9
10.2	Assemblée de direction.....	9
10.3	Comité d'évaluation scientifique	9
10.4	Assemblées départementales des professeures et professeurs	9
10.5	Personne conseillère en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.....	9
11	Dispositions finales	10
11.1	Adoption.....	10
11.2	Modifications mineures.....	10
Annexe 1	11





1 ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Lancé le 9 décembre 2025, le Programme des chaires de recherche Impact+ Canada (chaires de recherche Impact+) est une initiative ponctuelle visant à aider les établissements à attirer des chercheuses et chercheurs de renommée mondiale dont les travaux portent sur des enjeux nationaux et mondiaux cruciaux. Le Programme met l'accent à la fois sur l'excellence et l'impact tangible de la recherche. Les titulaires de chaires de recherche Impact+ recevront un financement à long terme et un soutien institutionnel pour faire progresser des projets ambitieux et transformateurs dans les [domaines prioritaires stratégiques du Canada](#), constituer et appuyer des équipes de recherche exceptionnelles, et collaborer avec des partenaires de tous les secteurs et de tous les pays.

Le Programme est une initiative conjointe du [Conseil de recherches en sciences humaines](#) (CRSH), du [Conseil de recherche en sciences naturelles et génie](#) (CRSNG) et des [instituts de recherche en santé du Canada](#) (IRSC). Il est administré par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIÉ).

Pour assurer la transparence et l'équité, Polytechnique s'est dotée d'une procédure pour la sélection et l'attribution des chaires de recherche Impact+. La présente procédure repose sur les valeurs et principes directeurs suivants qui sont :

- D'assurer l'équité dans le traitement des dossiers de candidatures;
- D'assurer la transparence dans le processus de sélection et d'attribution des chaires de recherche Impact+;
- De reconnaître et promouvoir l'excellence de la personne candidate, la qualité du programme de recherche proposé qui se doit d'être original, ambitieux et novateur ainsi que la contribution de la chaire à la formation de personnel hautement qualifié;
- De s'assurer de l'adéquation du programme de recherche proposé avec le plan institutionnel de la recherche de Polytechnique et les domaines prioritaires stratégiques du Canada en matière de science, de technologie et d'innovation;

De s'assurer de la qualité du milieu offert par Polytechnique pour héberger cette chaire.

2 CHAMP D'APPLICATION

La présente procédure s'applique à toutes les candidatures de chaires de recherche Impact+ présentées par Polytechnique Montréal auprès du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIÉ).

3 CHAIRES DE RECHERCHE IMPACT+ CANADA

Le Programme des chaires de recherche Impact+ vise à attirer des chercheuses, des chercheurs et des scientifiques de renommée mondiale pour des chaires dans des domaines d'importance stratégique pour le Canada (voir les [domaines prioritaires stratégiques](#)). Les candidates et candidats doivent avoir à leur actif des accomplissements récents dans le domaine de la recherche et un intérêt marqué pour la réalisation de nouvelles contributions au Canada et au monde. Seules les personnes candidates basées à l'étranger (travaillant et résidant hors du Canada), à la date limite de demande de cette cohorte, sont admissibles. Les personnes candidates pourront se voir accorder une subvention considérable pour une période de 8 ans, avec possibilité de renouvellement.

Les objectifs du Programme des chaires de recherche Impact+ sont les suivants :



- attirer des chercheuses et chercheurs de calibre international, dans le but de renforcer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale et son leadership en innovation;
- transformer des découvertes révolutionnaires en innovations (produits, idées, politiques, solutions) qui profiteront au Canada et au reste du monde;
- permettre au Canada de développer et de maintenir une masse critique d'expertises dans les domaines prioritaires du gouvernement du Canada, en constituant des équipes de recherche qui génèrent des retombées importantes;
- favoriser, par des mesures incitatives, la création de partenariats transsectoriels tels que les secteurs privé et public, les systèmes de santé et les organismes sans but lucratif pour accélérer le passage de la recherche à la pratique et rehausser l'adoption et les retombées à long terme.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de détails sur cette initiative sont invitées à consulter le site du [Programme des chaires de recherche Impact+ Canada](#).

4 ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE

La directrice ou le directeur de la recherche et de l'innovation (DRI) est garant de l'équité et de la transparence du processus de sélection et d'attribution des chaires de recherche Impact+ à Polytechnique Montréal.

Conformément aux bonnes pratiques recommandées par le SPIIÉ, toutes les personnes impliquées dans le processus de sélection et d'attribution des chaires de recherche Impact+ doivent suivre une formation sur l'impact des biais inconscients dans les processus d'évaluation et de prise de décision¹ et sur les cheminements de carrière des personnes candidates avant de prendre part au recrutement, aux évaluations ou aux décisions. Ces personnes doivent également prendre connaissance de l'engagement pris par Polytechnique Montréal et de sa [Politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#).

Dans leur évaluation des candidatures, les membres des différents groupes impliqués dans le processus de sélection et d'attribution prennent en compte de façon équitable l'incidence des ralentissements et interruptions de carrière (p. ex. en raison d'un congé parental ou de maternité, de soins aux membres de la famille, d'invalidité prolongée) sur le dossier de réalisations en recherche des personnes candidates au moment d'évaluer les résultats de la recherche. Elles prennent également en considération le fait que les congés prolongés peuvent affecter la progression professionnelle non seulement pendant le congé, mais aussi au moment de la transition au congé, puis à la reprise du travail.

Toute personne prenant part au processus de sélection et d'attribution des chaires de recherche Impact+ doit remplir un [formulaire](#) de déclaration sur les conflits d'intérêts, conformément à la Politique relative à l'intégrité et les conflits d'intérêts en recherche, ainsi qu'un engagement à la confidentialité

Les membres des différents groupes impliqués dans le processus veillent à adopter des pratiques exemplaires pour protéger la vie privée et les renseignements personnels des personnes candidates (notamment les données des déclarations volontaires et les renseignements relatifs aux congés ou ralentissements). Le processus de sélection décrit ici doit être conforme aux dispositions de la convention collective entre la Corporation de l'École Polytechnique et l'Association des professeurs de l'École Polytechnique (la Convention collective de l'APEP) quant à l'embauche de nouveaux professeurs et nouvelles professeures.

¹ Il est recommandé de suivre la [formation EDI de Polytechnique](#) ou la [formation sur les biais inconscients du SPIIÉ](#).



5 CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION

Les critères de sélection pour les chaires de recherche Impact+ sont :

5.1 Critères institutionnels

- Adéquation de la chaire proposée avec le [plan institutionnel de la recherche](#) de Polytechnique Montréal et les [domaines prioritaires stratégiques](#) du Canada en matière de science, de technologie et d'innovation énoncées;
- Effet structurant de la chaire et les qualités distinctives de la personne titulaire pour Polytechnique Montréal;
- Capacité de Polytechnique à soutenir adéquatement les activités de la chaire;
- Contribution potentielle de la chaire à l'excellence des écosystèmes de recherche canadien et international.

5.2 Critères d'excellence

- Qualité du dossier universitaire et de recherche. La personne candidate est une chercheuse ou un chercheur de premier rang à l'international, leader dans son domaine, dont les réalisations ont eu un impact sociétal majeur dans son domaine;
- Compétences avérées de la personne candidate à attirer et former un groupe diversifié d'étudiantes et d'étudiants, de stagiaires et de personnel de recherche, et à leur servir de mentor, ainsi qu'à créer un environnement de recherche équitable et inclusif;
- Qualité du programme de recherche;
- Retombées scientifiques attendues de la chaire pour la société.

Les personnes désireuses d'obtenir plus d'informations sur les [critères de sélection](#) du Programme des chaires de recherche Impact+ sont invitées à consulter la page web du Programme.

6 STRUCTURE FONCTIONNELLE

6.1 Identification des chaires de recherche Impact+ à combler

La DRI informe l'AdD de la valeur des chaires de recherche Impact+ attribuées à Polytechnique ainsi que les domaines prioritaires du Canada en matière de science, de technologie et d'innovation associées au concours. La DRI dresse également un portrait de la répartition de l'ensemble des Chaires de recherche à Polytechnique et recommande des domaines de recherche à privilégier.

L'AdD décide des domaines de recherche à privilégier.



6.2 Processus

6.2.1 Appel à candidatures

Le Service talents et culture (STC) procède à l'affichage des chaires de recherche Impact+. L'affichage doit obligatoirement suivre le format préconisé par le STC, approuvé par l'AdD. La personne conseillère en matière d'équité, de diversité et d'inclusion de Polytechnique s'assure que l'affichage réponde aux exigences du SPIIE.²

Les affichages externes doivent être diffusés simultanément en français et en anglais en veillant à ce que la description de poste soit suffisamment large afin d'assurer la réception d'un nombre appréciable de candidatures diversifiées. Le STC diffuse les affichages en ciblant la diffusion de la version anglaise le plus possible sur les réseaux sociaux et par le biais de canaux diversifiés (ex. plateformes des magazines telles que Nature et Science, associations professionnelles, associations rejoignant des personnes faisant partie de groupes désignés, canaux internationaux, firmes ou agences de recrutement au besoin). Tout affichage doit également être rendu public sur le site internet de Polytechnique.

Les affichages de poste doivent également être envoyés par courriel le jour de leur affichage à information@chairs-chaire.gc.ca et à impactplus@chairs-chaire.gc.ca.

6.2.2 Processus de sélection

L'évaluation et la sélection des candidatures se font en deux phases :

1. Évaluation scientifique

Une évaluation de l'admissibilité des candidatures (étape 1) par un comité composé de quatre personnes nommées par l'AdD. Les délibérations du comité seront présidées par la personne directrice adjointe à la DRI. Ce comité a pour mandat:

- d'identifier les candidatures qui rencontrent les critères d'admissibilité du Programme de chaires de recherche Impact+ et Leaders émergents Impact+ Canada ainsi que du Programme des chaires de recherche du Canada.
- de rendre compte au comité d'évaluation scientifique de l'adéquation de la thématique de recherche avec les domaines de recherche proposés dans l'affichage du concours et les domaines prioritaires stratégiques du Canada en matière de science, de technologie et d'innovation;

Une évaluation scientifique approfondie (étape 2) par un comité de pairs composé de représentant.e.s de chaque département (le Comité des CRC). Tous les dossiers de candidature sont transmis au Comité des CRC avec les résultats de l'évaluation de l'admissibilité. Les autres dossiers n'ayant pas reçu d'avis favorable à l'étape 1 pourront, sur demande d'au moins un des membres du Comité, être soumis à une évaluation scientifique.

Les candidatures ne répondant pas aux critères d'excellence du Programme de chaires Impact+ pourront être retenues par le Comité CRC pour une candidature de Chaire de recherche du Canada (niveau 1 ou 2) ou encore pour le concours Leaders émergents Impact+ Canada.

2. Évaluation institutionnelle

Si l'avis est favorable :

Une évaluation institutionnelle par l'AdD permettra d'identifier les candidatures répondant aux critères institutionnels tout en considérant les critères d'excellence (voir section 5).

² http://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/nomination-mise_en_candidature-fra.aspx#chair_position



L'AdD précisera le nombre de chaires de recherche Impact+ et le niveau de financement de chacune. L'AdD délèguera aux départements la partie de l'évaluation institutionnelle par un comité de sélection départemental pour l'adéquation avec le plan triennal départemental et le recrutement des personnes au poste de professeure et professeur.

Les personnes retenues seront rencontrées par des personnes représentantes (bureaux et services) de Polytechnique Montréal, et les assemblées départementales concernées seront consultées.

L'AdD prendra la décision finale quant aux personnes sélectionnées et au département d'attache de chacune, en considérant le rapport d'évaluation des entrevues et l'avis des assemblées départementales.

6.3 Composition du comité d'évaluation scientifique

6.3.1 Comité de l'admissibilité des candidatures

Le comité d'admissibilité des candidatures est composé de quatre personnes représentantes de la DRI.

6.3.2 Comité d'évaluation scientifique

Le comité d'évaluation scientifique sera le Comité des CRC composé d'au moins neuf (9) personnes dont :

- La personne directrice adjointe de la DRI qui préside le comité;
- Des membres du corps professoral issus de chaque département nommés par l'AdD;
- La personne conseillère en matière d'équité, de diversité et d'inclusion à Polytechnique (membre non-votant).

Le Comité comprend au moins une femme et au moins une autre personne issue d'un des quatre groupes désignés. De plus, parmi les membres du Comité, une personne doit être membre de la Commission de la recherche, actuelle ou sortante, et une personne doit être titulaire d'une chaire de recherche du Canada, actuelle ou sortante.

6.3.3 Comité de sélection départemental

Le comité de sélection départemental est composé d'au moins sept (7) personnes dont :

- quatre (4) professeur·e·s au minimum dont un·e est choisi·e à l'extérieur du département;
- la personne directrice du département qui préside normalement le comité, à moins qu'il ne choisisse de se désister ou de se retirer. Le comité se choisit alors un président-rapporteur;
- la personne conseillère en matière d'équité, de diversité et d'inclusion à Polytechnique Montréal (membre non-votant) qui assistera aux délibérations;
- la personne conseillère de la direction de la recherche et de l'innovation.

6.4 Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature pour des chaires de recherche Impact+ doit comprendre au moins :

- Une lettre de motivation, indiquant notamment la pertinence de la candidature à l'égard du domaine ciblé pour cette Chaire de recherche Impact+ Canada;
- Un curriculum vitae détaillé, mettant de l'avant le leadership et les principales réalisations de la personne candidate, ainsi que les impacts concrets de ses travaux ;
- Une description des objectifs et de la programmation de recherche envisagée dans le cadre de la chaire d'excellence en recherche du Canada comprenant incluant un résumé de la proposition de recherche, les axes



principaux de la recherche en lien avec les travaux antérieurs, les objectifs poursuivis, un aperçu de la méthodologie, l'impact attendu (retombées, synergies) de la recherche et la contribution à la formation de personnel hautement qualifié;

- Deux (2) lettres de recommandation provenant d'une autorité internationale reconnue dans le domaine de recherche de la personne candidate.

7 MISE EN CANDIDATURE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DU SPIIÉ

La personne sélectionnée sera invitée à déposer un dossier au SPIIÉ par la directrice ou le directeur de la DRI.

La directrice ou le directeur de la DRI examine le processus de recrutement et d'évaluation de mise en candidature, les documents s'y rapportant et le ou les dossiers de mise en candidature afin de s'assurer que les exigences ont été respectées, que les mises en candidature sont conformes à l'engagement de Polytechnique à l'égard de l'ÉDI et à son plan d'action en la matière. Elle ou il signe alors le formulaire *Attestation de l'établissement – Processus de recrutement et de mise en candidature*, qui est ensuite joint aux dossiers de mise en candidature présentés au SPIIÉ.

8 INTÉGRATION AU CORPS PROFESSORAL DE POLYTECHNIQUE

Conditionnellement à l'octroi d'une chaire de recherche Impact+ par le Programme, la personne candidate sera intégrée dans un poste de professeure ou de professeur, dans le respect des procédures d'embauche en vigueur à Polytechnique Montréal. Les personnes candidates sélectionnées auront jusqu'à 12 mois pour accepter la chaire de recherche Impact+ après la signature de l'avis d'attribution et d'acceptation par toutes les parties et intégrer le corps professoral de Polytechnique.

9 PRÉOCCUPATIONS ET PLAINTES

Toute personne qui, relativement à la procédure de sélection des candidatures et à l'attribution des chaires de recherche Impact+, a des préoccupations, notamment si elle estime avoir été traitée de façon contraire à la procédure, à des lois ou à des questions d'ÉDI, peut exprimer ses préoccupations selon la procédure détaillée à l'annexe 1.



10 STRUCTURE FONCTIONNELLE

10.1 Personne directrice de la recherche et de l'innovation

La personne directrice de la DRI est responsable de l'application de la présente procédure. Elle agit également à titre de personne « représentante de haut rang » dont le rôle est de veiller à ce que le processus décrit plus haut soit respecté.

10.2 Assemblée de direction

L'Assemblée de direction détermine les domaines de recherche à privilégier et prend la décision finale pour l'attribution des chaires de recherche Impact+.

10.3 Comité d'évaluation scientifique

Le Comité des CRC est un comité institutionnel qui relève de la DRI. Il a pour mandat:

- d'évaluer les dossiers de candidatures au regard des critères d'excellence;
- de préparer un rapport d'évaluation pour l'Assemblée de direction;
- d'assurer l'équité et la transparence dans l'évaluation des dossiers.

10.4 Assemblées départementales des professeures et professeurs

Les Assemblées départementales des professeures et professeurs ont des rôles et responsabilités définis et régulés par la Convention collective de l'APEP, entre autres dans le cas d'embauche de professeur.e.s.

Les Assemblées départementales sont consultées quant à la pertinence et l'adéquation des candidatures avec le plan triennal de développement du département.

La directrice ou le directeur de département est responsable de la transparence et de l'équité lors de la consultation de l'Assemblée départementale.

10.5 Personne conseillère en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

La personne conseillère en matière d'équité, de diversité et d'inclusion participe à l'élaboration des affichages ; s'assure que les membres des différents comités impliqués dans le processus ont suivi la formation sur les biais inconscients ; et accompagne les comités scientifiques lors des délibérations pour s'assurer que les préjugés involontaires n'ont pas d'incidence négative sur la prise de décision.



11 DISPOSITIONS FINALES

11.1 Adoption

La présente procédure est adoptée par le Comité de direction, conformément à la Directive sur les documents officiels, sur recommandation de l'AdD.

11.2 Modifications mineures

Toute modification mineure à la présente procédure peut être effectuée par la personne directrice de la DRI après avoir consulté l'AdD.





ANNEXE 1

1 PRÉOCCUPATIONS ET PLAINTES

Toute personne ayant des préoccupations, notamment si elle estime avoir été traitée de façon contraire à la présente procédure, à des lois ou des questions d'ÉDI peut contacter la DRI pour faire un signalement. Dans l'éventualité où ce signalement est lié à un concours, il devra être déposé dans un délai de 60 jours suivant la décision de l'AdD. Dans tous les autres cas, le signalement peut être déposé en tout temps. La DRI procède au traitement du signalement et transmet une réponse à la personne demanderesse.

Dans l'éventualité où la personne demanderesse est insatisfaite de la réponse de la DRI, elle peut déposer une plainte écrite et datée auprès du Secrétariat général, et ce, dans un délai de 30 jours suivant la réception de la réponse de la DRI. Cette plainte devra contenir suffisamment de faits pour en permettre l'évaluation. Tout document pertinent à l'analyse de la plainte doit être joint au dossier.

La plainte sera examinée par un comité ad hoc formé par le Secrétariat général qui en assume le secrétariat. Le comité désignera parmi ses membres la personne qui en assurera la présidence. Tous les membres désignés pour prendre part aux travaux du comité ad hoc devront être exempts de tous conflits d'intérêts en lien avec ladite plainte. Ce comité est constitué d'au moins :

- La personne conseillère en éthique de la Direction de la recherche et de l'innovation. Dans l'éventualité où cette personne ne peut prendre part aux travaux du comité, une personne représentant la DRI sera désignée par la personne directrice de la DRI;
- Une professeure ou un professeur membre de la Commission de la recherche désigné par celle-ci;
- Une professeure ou un professeur titulaire d'une chaire de recherche du Canada (actif ou passé) désigné par la Commission de la recherche;
- Une personne membre de la direction, désignée par la Direction générale;
- Une personne ayant occupé le poste de directrice ou un directeur de département par le passé, désignée par la Direction générale.

À la demande des membres du Comité ad hoc, d'autres personnes pourront être sollicitées pour prendre part aux travaux du comité pour apporter un éclairage ou une expertise jugés nécessaires à la résolution de la plainte.

Advenant que la plainte ait trait à des aspects d'ÉDI, la personne conseillère en équité, diversité et inclusion ayant participé au processus de sélection et d'attribution des chaires Impact+ pourra également être appelée à partager ses observations avec le comité ad hoc formé pour le traitement de ladite plainte.

Le comité ad hoc rend une décision sur le bien-fondé de la plainte et sur les mesures considérées appropriées pour assurer le suivi de la décision, le cas échéant. Le Secrétariat général informera la personne demanderesse de la décision et transmettra cette décision à l'AdD pour information et à la DRI pour sa mise en application.

La décision du comité ad hoc est finale et sans appel.